



Renouvellement de votre C.A.P.

Attention VOTEZ avant le 22 novembre 2011

FORCE OUVRIERE

UN VOTE, UN CHOIX

- Pour élire **des délégués** indépendants des forces politiques, de l'Administration et des autres forces syndicales.
- Pour la **défense de tous les TEPETA dans la transparence et l'égalité.**
- Pour la **défense de nos droits statutaires de fonctionnaires.**
- Pour une **revalorisation de la grille indiciaire B.**
- Pour une **vraie possibilité de promotion** des TEPETA en catégorie A.
- **Contre la réduction des moyens** de l'Enseignement Agricole Public.
- Pour la **défense de l'Enseignement Agricole Professionnel Public** au MAAP et le **refus de son rattachement** à l'EN.

UNE VOLONTÉ

avec la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE et l'ensemble des salariés pour :

- **Défendre** les services publics contre la contre réforme de l'Etat (RGPP) qui supprime l'emploi d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.
- **Continuer à défendre** des décennies d'acquis sociaux (Sécurité Sociale, retraites, statut de la Fonction Publique) menacés.
- **Combattre** les conditions de travail de plus en plus porteuses de flexibilité, mobilité et surtout de précarité.
- **Exiger** l'augmentation générale des salaires.

**VOUS AVEZ UNE VOIX, FAITES LA
ENTENDRE
EN VOTANT POUR UN SYNDICAT LIBRE ET
INDEPENDANT
POUR NE PAS LAISSER L'ADMINISTRATION SEULE FACE A
UN SEUL SYNDICAT.**

**VOTEZ dès réception du matériel de vote pour la
liste S.F.O.E.R.T.A.**

Une CAP, à quoi ça sert ?

Elle a un rôle consultatif et formule un avis sur tout ce qui concerne:

- les mutations,
- la notation,
- l'avancement d'échelon,
- le changement de grade
- les propositions ou refus de titularisation,
- les congés formation et mobilité,
- les détachements et disponibilités.

La CAP peut siéger également en **commission disciplinaire.**

L'agent peut saisir la CAP en cas de litiges relatifs à une demande de **temps partiel**, pour une **contestation de note** et/ou d'appréciation administratives, pour un **refus d'autorisation d'absence** pour concours ou formation continue.

Liste SFOERTA

TEPETA classe principale :

M. FONTAINE Sébastien - LEGTA Macon - 71
Mme ACHERITOGARAY Sylvie - LPA Orthez - 64
M. SAHUC Franck - LEGTA Mayotte - 97
M. PERRIER Hubert - LEGTA Morlaix - 29

TEPETA classe normale :

M. BOUABDALLAH Abderrahim - LEGTA Chateaulin - 29
M. CANCIANI René Max - LEGTA Périgueux - 24
M. BORDES Gilles - LEGTA Cahors - 46
M. ESCANDE Olivier - LEGTA Nîmes - 30